

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

DEUXIEME SESSION

ADDENDUM AU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DECLARATION

Page 10 Commentaire de l'article 14

Ajouter aux deux organisations citées (Organisation internationale des syndicats chrétiens et L'Organisation internationale des réfugiés) "le congrès juif mondial" omis par erreur.

Article 31 et 31A

Commentaire: Dans les pays qui le voudront, le droit à une éducation privée sera respecté et l'éducation religieuse sera autorisée dans les écoles.